

SEMINAIRE

2008

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C
T
N
E
R
H
I**

Mardi 24 juin 2008

**RENCONTRES AUTOUR DE LA QUESTION
DU HANDICAP PSYCHIQUE, DE SA
COMPENSATION
ET DE SON ACCOMPAGNEMENT**

Qu'est-ce que le handicap psychique ?

Rencontres autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement.

Qu'est-ce que le handicap psychique ?

Mardi 24 juin 2008

Intervenant :

Martine DUTOIT
Fondatrice et
Directrice
ADVOCACY France
Formatrice-
chercheuse 2 IRA

Horaire :

9 h 30 – 17 h

Lieu :

CTNERHI
236 bis, rue de Tolbiac
75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 40
Fax : 01 45 65 44 94

e-mail :
r.martinez@ctnerhi.co
m.fr

Site Internet :
www.ctnerhi.com.fr

Tarifs :

Non-adhérent :
300 € TTC

Adhérent :
270 € TTC

Etudiant :
80 € TTC

La loi de 2005 reconnaît le handicap psychique mais bien peu de personnes savent le définir et prévoir sa compensation. Succédant à la notion de « maladie mentale », celle de « handicap psychique » s'est répandue au cours de ces dernières années, permettant la diffusion de la connaissance du caractère potentiellement handicapant des troubles psychiques. Le terme de « handicap psychique » définit les situations de handicap consécutives à l'interaction des troubles psychiques et des contraintes environnementales qui sont en générale constituées par le haut degré d'attentes en matière de conformité aux normes de comportement usuelles dans les domaines de la vie professionnelle et sociale. Mais l'incertitude du contenu de la notion de handicap tient à la notion même de troubles psychiques - la nature des troubles – la détermination du seuil de gravité à prendre en compte. La spécificité du domaine mental tient par ailleurs à la difficulté d'obtenir un consensus des professionnels sur le seuil au-delà duquel les fonctions seraient suffisamment éloignées de la moyenne ou de la norme statistique pour être considérée comme des déficiences : le débat actuel autour de la détermination des troubles des conduites des enfants en est un exemple parmi d'autres. Enfin, l'intensité parfois variable de ces troubles, la difficulté à reconnaître leur existence chez nombre de personnes qui en sont atteintes peuvent s'accompagner d'une réticence à les nommer de la part du personnel soignant et de l'entourage. Tout concourt ainsi, à ce que la détermination de seuils entre situations normales, situations limites et situations de déficiences soient encore plus complexes qu'ailleurs.

Illustrer par le concept et les pratiques de l'advocacy : quels sont les modes de prise en compte et d'accompagnement de ces personnes ? En effet, selon le modèle adopté pour « construire » ce handicap, différentes pratiques sont mises en œuvre. Quelles sont les conséquences pour aborder cette question lorsqu'on sort du modèle exclusion/insertion, pour valoriser un modèle d'inclusion et de cohésion sociale ?

Objectif :

Clarifier les concepts, analyser les pratiques existantes (Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), pairadvocacy et pairémulation) et les méthodologies mises en oeuvre pour impulser des pratiques inclusives.

Public :

Toutes personnes concernées par la question de la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap ou en difficulté psychosociales. Professionnels du champ social, médico-social, en santé mentale ; responsables associatifs.

Méthodologie :

Apport sur les concepts : handicap psychique, psychiatrie et santé mentale. Compensation et empowerment, inclusion.

Programme :

Matin : Exposé de la méthodologie et des pratiques de l'advocacy en France comme mode de participation des personnes concernées par le handicap psychique et la santé mentale.

Après-midi : Discussions sur les pratiques avec le groupe.

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à retourner accompagné de l'acompte de 30 %)

Mardi 24 juin 2008

Rencontre autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement
Qu'est-ce que le handicap psychique ?

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS
Tél : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94
e-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement Administration Association Entreprise

Association membre du CTNERHI Particulier Etudiant

Structure

Adresse

CP Ville

Tel. Fax

Email professionnel

Email personnel

Adresse de facturation si différente

Structure

Adresse

CP Ville

TARIF¹ – Repas compris

300 € 270 €² 80 €³

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Attention : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)
N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

*Signature du participant
et cachet de la structure*

¹ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

² Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

³ Tarif spécial pour les étudiants (sur présentation de la carte d'étudiant)